

Année 2020

N° 1



la Dinantaise

Qué novèles ?

Editeur Responsable :
Omer Laloux



EDITORIAL

Bonjour à Toutes et Tous et surtout Bonne et Heureuse année 2020 ! Qu'elle vous apporte joie, bonheur et surtout santé. Nous espérons qu'elle a bien débuté pour vous et votre famille.

Comme toutes les autres années, 2019 fut une année particulièrement chargée tant sur l'aspect immobilier que stratégique. Je citerai en particulier, la mise en location de 4 logements à Bioul, de 2 logements à l'ancien Presbytère de Heer mais aussi l'inauguration de 4 logements dont deux à vendre Sentier des 5 Clochers à Gemechenne et 9 logements acquisitifs, Rue des Vergers à Yvoir.

De nombreux chantiers de création de logements sont en cours: 30 logements à Mettet (dont 6 à vendre), 6 logements passifs à Spontin, 6 à l'ancien Presbytère d'Annevoie, deux chantiers de trois logements à Hastière (Hermeton). De plus, comme vous le lirez ci-après, le gros chantier de rénovation des appartements du Quartier des Grands Champs à Gemechenne se poursuit et ce, grâce aux aides octroyées par le Gouvernement Wallon avec le soutien de la Banque Européenne d'Investissements. Sans celles-ci, la rénovation du parc n'aurait pu être poursuivie.

2019 a vu aussi, dans la foulée des élections communales, notre conseil d'administration renouvelé et l'arrivée d'un nouveau Président. Vous lirez ci-après son premier message. Parallèlement à tous ces dossiers, nous poursuivons notre programme de vente de logements: celui-ci est destiné à assurer la mixité sociale au sein de nos quartiers mais surtout de rétablir un équilibre financier précaire et ce, à cause des nombreux investissements réalisés par notre Société, surtout depuis que les Communes ont été obligées d'adopter un programme communal de création de logements publics. La Dinantaise, comptant 6 communes, a été fort sollicitée pour concrétiser les projets déposés par celles-ci et retenus par le Gouvernement wallon.

2020 verra l'installation officielle de la Régie des Quartiers à Herbuchenne (dans les locaux laissés libres par notre Régie ouvrière). Pour rappel, forte d'un subside obtenu auprès de la Fondation Roi Baudoin, celle-ci a pu réaménager harmonieusement plusieurs locaux. Leur présence à cet endroit favorisera certainement la cohésion sociale dans un quartier où les actions sociales seront très importantes. Saluons également l'activité du Comité de Quartier de Gemechenne qui, avec le soutien de la Société, organise les fêtes d'Halloween, de Saint-Nicolas et du traditionnel dîner de Noël. Signalons au passage que ce Comité sera renouvelé cette année. C'est l'occasion de rappeler et saluer l'investissement de ceux qui l'ont présidé ou animé : Joseph Laloux, Pierre Férir, Didier et Yvette Marmagne et Fabrice Farinola.

EDITORIAL (suite)

Au niveau du personnel, 2019 a vu le départ de Monsieur Laurent Vernet, attiré par les sirènes du "privé". Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle vie professionnelle. Manuella Mulas et Valérie Collin ont rejoint notre équipe de techniciennes de surface: celles-ci nous permettent un suivi plus régulier de l'entretien des halls communs dans tous les quartiers. Andrew Enuset, dans un processus de réinsertion socio-professionnelle, renforce également notre équipe « rénovation » depuis quelques mois.

Enfin, 2019 a vu l'arrivée de Pierre-Yves Dermagne, nouveau Ministre du Logement. Les Sociétés de Logement de Service Public, dont je suis le représentant en tant que Président de l'Association Wallonne du Logement, espèrent de tout cœur un refinancement du secteur afin de permettre la poursuite de leur objet social: la création de logements d'utilité publique et la poursuite de la rénovation du parc. Croisons-les doigts!

Encore Bonne année à Toutes et Tous !



LALOUX OMER - DIRECTEUR - omer.laloux@ladinantaise.be

MOT DU PRESIDENT

Au mois de juin 2019 a eu lieu le renouvellement du Conseil d'Administration de La Dinantaise. Dans la foulée, au début du mois de juillet, les nouveaux administrateurs m'ont confié la responsabilité de la présidence du CA et ont, dans le même temps, choisi Jamila Ferjaoui comme vice-présidente.

Je suis particulièrement heureux de la confiance qu'ils m'ont témoignée à cette occasion, La Dinantaise étant une institution qui me tient particulièrement à cœur.

Mon premier contact avec la société date de 1989, année où je suis entré dans le Conseil d'administration pour la première fois. Par la suite, j'ai encore été désigné 4 fois au poste d'administrateur, ce qui m'a permis de totaliser, entre 1989 et 2020, 20 années de présence au sein des organes de gestion de La Dinantaise.

Cette présence au sein du CA m'a permis de vivre l'évolution de la société pendant toute cette période sous la houlette des différents présidents qui se sont succédé. Le développement de la Dinantaise n'aurait pu être possible sans les efforts déployés par notre directeur-gérant, Omer Laloux, qui s'est donné sans compter au service de notre société et pour le bien de toutes les personnes qui ont trouvé un logement grâce à elle. Je tiens ici à le remercier pour tout le travail qu'il a effectué depuis sa désignation en 1989.

L'histoire de la Dinantaise, depuis ses débuts en 1923 sous le nom de Société d'Habitations à Bon Marché de Dinant, est riche. Mais elle est loin d'être terminée.

Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour que notre SLSP continue à exercer les missions qui lui sont confiées:

Tout d'abord, en continuant à développer des projets immobiliers à travers les communes sur le territoire desquelles œuvre la Dinantaise : Anhée, Dinant, Hastière, Mettet, Onhaye et Yvoir. Plusieurs projets sont ainsi actuellement en cours et permettront de mettre sur le marché 44 nouveaux logements.

Ensuite, en entretenant notre parc immobilier : la poursuite des travaux dans le quartier de Gemechenne va ainsi se poursuivre dans le cadre du programme de rénovation énergétique Pivert.

Mais le logement public, ce n'est pas que des briques, c'est surtout et avant tout des personnes.

C'est pour cela qu'il est primordial de continuer l'accompagnement social que sont en droit d'attendre les locataires de la Dinantaise et de soutenir toutes les initiatives qui permettent d'améliorer la vie dans les quartiers (Régie des quartiers, comités de quartier, animations diverses, ...).

Il est important aussi d'assurer une bonne information et une communication adéquate. À cet effet, 2020 verra la mise en place d'un nouveau site internet qui permettra, je n'en doute pas, d'améliorer encore les contacts entre la Société, les locataires et les candidats-locataires. Merci à celles et ceux qui ont participé à sa conception et plus particulièrement à Patrick De Cock qui en est le principal artisan. Ce site internet est à votre service: n'hésitez pas à faire parvenir vos remarques et vos réactions, cela permettra de le faire évoluer et de l'améliorer.

Il me reste, au nom du Conseil d'administration, à vous souhaiter une excellente année 2020.



JOSEPH JOUAN - PRESIDENT

ACCUEIL TELEPHONIQUE

En contactant nos services, vous avez sûrement constaté que vous n'avez plus de contacts téléphoniques directs certains jours lors de certaines plages horaires. Vous êtes d'office dévié vers le répondeur où vous pouvez laisser votre message sur base de 5 menus :

Taper 1 : pour dossier candidats-locataires

Taper 2 : pour intervention technique

Taper 3 : pour problème de paiement et de contentieux

Taper 4 : pour changement dans dossier locataires

Taper 5 : pour toute autre demande

Rassurez-vous! Tous vos messages sont écoutés, traités le jour-même et orientés vers le service "ad hoc" qui, régulièrement, vous recontacte ou traite votre demande. N'hésitez donc pas à laisser un message clair. Par exemple, pour une intervention technique, bien préciser le type de panne. Toutefois, avant de nous contacter, merci de vérifier :

- si vous avez du mazout (pour les installations de chauffage central individuelles au mazout)
- si votre thermostat d'ambiance dispose de piles non usagées
- s'il n'y a pas de coupures d'eau ou d'électricité annoncées par les services "ad hoc"

Pour les WC, nous vous rappelons qu'il est interdit d'y jeter des lingettes ou autres objets qui entravent les canalisations. Toute intervention due à ces problèmes est facturée.

En cas d'extrême urgence le week-end (panne de chauffage en hiver), le numéro suivant peut être appelé : 0475/628626 (si pas de réponse, merci de laisser un message précis en mentionnant votre identité, votre adresse et le motif de l'appel).

LOYERS 2020: ADAPTEZ VOS VIREMENTS !!!

Tous nos locataires ont reçu en décembre le calcul du loyer applicable en 2020. Pour rappel, votre loyer est calculé en fonction de vos revenus et de la valeur du logement (loyer de base). Certaines réductions sont appliquées (pour enfants et/ou personnes reconnues handicapées à charge) et il est plafonné au loyer maximal. Dans aucun cas, ce loyer ne peut dépasser 20% de vos revenus imposables. Pour rappel également, les locataires qui ne nous ont pas rentré les documents dans les délais impartis ont vu leur loyer porté à sa valeur maximale.

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est IMPERATIF de modifier sans tarder l'ordre permanent de paiement du loyer auprès de votre organisme bancaire, afin que ce soit bien le nouveau loyer qui nous soit payé, ou mieux encore, privilégiez la domiciliation bancaire. En cas de problème ou pour toute autre question, contactez le service "loyers".

SOUCIS DE PAIEMENT !!!

Cela peut arriver: un accident de parcours, une difficulté imprévue, et vous n'êtes pas capable de payer l'entièreté de votre loyer. Sachez qu'en ce cas, une solution existe. Vous contactez le service "loyers" (Monsieur Preumont), vous lui exposez votre situation et, après accord de la Direction, nous passerons avec vous une convention fixant un plan d'apurement pour le ou les loyer(s) impayé(s).

Le plan d'apurement ne pourra toutefois pas dépasser une année: il permet au locataire d'étaler le remboursement de leur dette de manière raisonnable. Il est donc important de réagir au plus vite et surtout, par la suite, de respecter les conditions de ce plan d'apurement, tant dans le montant établi que dans les délais fixés et ce, afin d'éviter de graves ennuis!!!

PRESIDENCE ASSOCIATION WALLONNE DU LOGEMENT

Depuis juin 2019, Monsieur Laloux, Directeur, assume les fonctions de Président de l'Association Wallonne du Logement qui regroupe en son sein les Directions des Sociétés de Logement des Provinces de Liège, Hainaut, Brabant Wallon, Namur et Luxembourg.

Les réunions mensuelles, au siège de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, permettent aux Sociétés de partager leurs expériences de gestion mais également de réfléchir ou donner un avis sur les projets présentés par le Gouvernement wallon ou la Société Wallonne du Logement.

Monsieur Laloux a été également désigné par le Gouvernement wallon, Vice-Président du Pôle Logement du Conseil Economique et Social de Wallonie et membre suppléant de la Chambre de Recours de la Société Wallonne du Logement. Des relais intéressants pour notre Société et ses locataires.



MOT DU PRESIDENT CCLP DINANTAIS

Bonjour à tous, ça fait maintenant plus de 20 ans que je suis locataire dans les logements de la Dinantaise, c'est-à-dire juin 1999.

Ce qui m'a tout de suite plus dans ce quartier c'est ce mélange entre commodité locale, mixité de la population et paysage verdoyant.

Il est agréable je trouve de s'adapter assez facilement dans de pareilles situations, comme j'ai travaillé depuis tout ce temps à Dinant, je peux dire que je connais bien la région ainsi que la société de logement.

J'aime me tenir au courant de l'actualité régionale, c'est comme ça que j'en suis à ma deuxième législature au sein du **Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires** depuis 2012 jusqu'à 2018 en tant que trésorier et maintenant en tant que président, par la même occasion mis en place par le gouvernement wallon comme administrateur au sein de la société de logement de la Dinantaise.

J'ai connu aussi les différentes phases des travaux, notamment, PIVERT 1 - PIVERT 2 et bientôt PIVERT 3. Le but principal de ma lettre, est de rassurer les locataires de ce qui va arriver comme travaux, avec l'avantage pour moi, que maintenant ces travaux sont finis, donc je peux en parler.

Il est vrai que ça fait peur, ça dérange aussi, il faut donc s'organiser, voir s'adapter dans diverses situations pas toujours très confortables.

Tout ça pour vous dire qu'une fois terminées, toutes ces contrariétés ne sont plus qu'un mauvais souvenir et que l'on peut voir venir un futur bien douillet.

C'est avec un beau confort de vie que j'occupe mon logement où je peux apprécier son isolation, frais pendant les canicules et chaud pendant l'hiver.

Un toit remis à neuf, les nouveaux châssis bien hermétiques et aussi la disparition d'humidité grâce à l'installation d'un extracteur.

J'ai du mal à croire que je suis dans un logement public avec toutes ces commodités, mais à chaque paiement de mon loyer modéré, très vite je réalise que je suis un privilégié de pouvoir bénéficier de pareilles conditions, ce qui n'est pas le cas de tout le monde malheureusement.

Il faut aussi savoir que pendant la période des travaux que j'ai vécu, la communication avec les différents intervenants est précieuse et facilite fortement les conditions de vie.

Voilà ce que je pouvais dire à l'arrivée du plan PIVERT 3, c'est une expérience à vivre avec patience, confiance et sérénité, tout profit pour un avenir paisible, tranquille.

Le président, Patrick Ledoupe

cclpdinantais@gmail.com



INAUGURATION DE 4 LOGEMENTS DONT 2 à VENDRE

Ce vendredi 4 août, la SCRL La Dinantaise a inauguré quatre nouveaux logements, Sentier des 5 Clochers à Gemechenne - Dinant. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un premier chantier qui avait vu la Société construire, au même endroit, 13 logements basse énergie dont un était destiné à la vente et a été vendu. Les logements de type "locatifs" sont équipés de panneaux photovoltaïques et de chaudières murales gaz avec production d'eau chaude. Un de ces logements a été placé en loyer d'équilibre (le loyer déterminé par la Société ne peut dépasser 25% des revenus du ménage): ceci garantit des rentrées financières supplémentaires pour la Société (le loyer social moyen étant à peine de 286 euros) mais aussi la mixité sociale.



Les logements à vendre sont également basse énergie: ils sont carrelés et équipés du chauffage central (chaudière murale avec production d'eau chaude). La procédure de vente a été lancée récemment. Les renseignements sont disponibles à la Société (Messieurs Laloux et De Cock : 082/213610) ou sur Immoweb.

UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans les six mois qui suivent le renouvellement des conseils communaux et de CPAS, les Sociétés de Logement installent leur nouveau conseil d'administration. Les représentants des pouvoirs locaux sont désignés respectivement à la proportionnelle des conseil provinciaux, communaux et de CPAS. Pour le calcul de cette proportionnelle, il est tenu compte des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement. Les administrateurs présentés par les Communes et CPAS, de même que les privés, ont été nommés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20/06/2019. Les représentants des locataires, propriétaires et de la Région Wallonne sont nommés par le Gouvernement wallon.



20/06/2019 : Assemblée générale

Le 11/07, le conseil d'administration a procédé à l'élection de ses Président et Vice-Présidente. Voici la composition du nouveau conseil d'administration :

PRESIDENT : JOUAN Joseph de DINANT (Commune)



VICE-PRESIDENTE : FERJAOUI Jamila de HASTIERE (Commune)

ADMINISTRATEURS :

- GILLARD Marc d'ANHEE (Commune)
- LEGLISE Françoise de METTET (Commune)
- BODLET Thierry de DINANT (Commune)
- ROSIERE Julien d'YVOIR (Région Wallonne)
- BADOR Christine d'YVOIR (CPAS)
- DARGENT Sylvie de DINANT (Propriétaires)
- LEDUPPE Patrick de DINANT (Locataires)
- WISEE Jean-Pol d'YVOIR (ECOLO)
- RICARD Michel d'ONHAYE (Commune)
- CAO Vincent d'ONHAYE (CPAS)
- DAMOISEAUX Philippe de DINANT (Privés)
- PAUL Maryse de DINANT (Privés)
- LANNOY Thierry d'YVOIR (Commune)
- ROUARD Frédéric de DINANT (CPAS)
- VERMER Marie-Christine de DINANT (Province)

Le conseil d'administration se réunit une fois par mois (tous les 3ème jeudi du mois) en présence du Commissaire de la Société Wallonne du Logement (Monsieur Jacquelot).

Pour rappel, également, l'équipe dirigeante est constituée de :

Monsieur Omer LALOUX, Directeur

Madame Cathy DEWIT, Secrétaire de Direction

Monsieur Patrick DE COCK, Responsable administratif et financier

Monsieur Gianni BAIANA, Responsable suivi projets immobiliers

IL Y A CENT ANS, NAISSAIT LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS ET LOGEMENTS A BON MARCHÉ !

Pour rappel, une loi de 1889 avait inauguré l'intervention de l'Etat dans la politique du logement: elle autorisait la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite à affecter une partie de ses ressources à la construction de maisons ouvrières couplée à des réductions fiscales pour les constructeurs et acquéreurs : 100 millions avancés à 176 sociétés agréées pour 54.000 maisons construites. Mieux conçues et saines, ces nouvelles habitations ne profiteront qu'aux employés contremaîtres, pas à la plus grande partie de la classe ouvrière et aux employés modestes. A Dinant, on retrouve ce type de logements, Rue Remy Himmer, à proximité de l'ancienne usine Lainière La Dinantaise.

A l'issue de la première guerre mondiale, les destructions et l'arrêt total des constructions pendant 4 ans laissent un profond déficit de 200.000 logements.

C'est le 11 octobre 1919 que la loi instituant la Société Nationale des Habitations et Logements à Bon Marché est votée. L'objet de la nouvelle Société SNHLBM est de provoquer la création de Sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché ainsi que de leur faire des avances de fonds en vue de les destiner exclusivement à des personnes peu aisées (construire des logements à bon marché et de les mettre en location).

Nous étions en 1919. Nous émergions de l'horreur mais nous vivions aussi des temps d'espoir et de conquêtes sociales sans précédent dont le suffrage universel (1919-1921: Suffrage universel masculin et éligibilité des femmes. Conformément aux promesses faites pendant la guerre, le droit de vote est accordé de facto à tout citoyen masculin de plus de 21 ans pour les élections organisées en 1919, mais la constitution et la loi ne seront modifiées qu'en 1921).

Droits politiques, droit du travail, droit au chômage, droit à la pension mais aussi droit au sport et à la culture... les fondements de la sécurité sociale et, plus largement, de l'État social ont été posés à ce moment. Au cœur de ces droits nouveaux, encore embryonnaires, se trouvait le droit au logement. Une véritable politique du logement démarre. Partout en Belgique, des sociétés locales, généralement coopératives, se créent pour la concrétiser. L'article 5 de la loi du 11 octobre permet une composition très diversifiée du capital de ces sociétés agréées (obligatoirement anonymes ou coopératives) puisque peuvent y souscrire l'Etat, les Provinces, les Communes, les établissements de bienfaisance, les Sociétés et les particuliers. L'Etat ne peut y souscrire plus du quart. A Dinant, c'est le 30/03/1923 que naît la Société d'Habitations à Bon Marché de Dinant. Parmi les membres fondateurs, on retrouve: Monsieur Aimé Mosseray, *contrôleur des contributions, représentant l'Etat belge*; Monsieur Edouard de Pierpont, *Conseiller provincial, représentant la Province de Namur*; Monsieur François Bribosia, *Bourgmestre de Dinant, représentant la Ville de Dinant avec Messieurs Fernand Vincent, fonctionnaire, et Paul Houyet, Notaire*; Monsieur Augustin Bila, *Directeur de Fabrique*; Monsieur René Himmer, *Attaché à la Manufacture de Tissus de Leffe*; Monsieur Albert Vermer, *Avocat à Dinant*; Monsieur Alfred Laurent, *Notaire à Dinant*; Monsieur Lucien Laurent, *Membre du Comptoir d'Escompte de Dinant*; Monsieur Désiré Buisseret, *Conservateur des Hypothèques de Dinant*; Monsieur Désiré Goblet, *Administrateur Délégué de la Société "Le Mérinos" à Neffe-Dinant*.

Monsieur François Bribosia est élu Président de la Société; Monsieur René Himmer, Administrateur Délégué chargé de la gestion journalière et Monsieur Martin Lambotte, Secrétaire-Trésorier.

Durant les années 20, on assiste, surtout en régions liégeoise et bruxelloise, à la construction de logements sur le modèle des cités-jardins à l'anglaise à la périphérie des villes. On rend le terrain collectif pour éviter la spéculation mais aussi pour promouvoir une vision esthétique et idéale: les habitants qui se retrouvent dans un milieu harmonieux se développeront de manière harmonieuse.

La cité-jardin agit d'abord contre la spéculation puis contre l'esthétique du chaos pour lutter contre l'anarchie urbaine. A Dinant, dès 1925, la Société se concentre sur la construction d'une quarantaine de logements à proximité des usines de Leffe et Anseremme: 20 maisons unifamiliales au Froidvau et 27 Rue Remy Himmer à Leffe.



Froidvau (1928)



Rue Remy Himmer (1925)

Durant les années trente, la tendance est la construction de vastes ensembles bâtis, souvent en hauteur et dans un style cubiste et fonctionnel. L'hygiène reçoit la priorité, parfois au détriment de l'environnement et de la qualité du cadre de vie. C'est en 1935 qu'est créée la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne pour tenter de freiner l'exode rural par des mesures en faveur de l'accès à la propriété en zone rurale. En 1933, Victor Henry de Frahan est élu Président et Monsieur Martin Lambotte est chargé de la gestion journalière de la Société.

Après la seconde guerre mondiale, la construction de cités en dehors des noyaux d'habitat est développée. Durant cette période, la montée en puissance du nombre de chantiers est considérable. De 7.000 logements en 1950, on atteindra le plafond de 15.000 par an au début des années 70. En 1955, Monsieur Emile Lupsin devient Secrétaire-gérant et, en 1957, Monsieur Louis Amand de Mendiéta, Président.

A Dinant, l'activité de la Société va être débordante avec:

- en 1955, construction de 10 maisons, Rue Al Prée, à Leffe (toutes ces maisons ont été vendues).



- en 1963, construction de 10 maisons et de 10 garages rue des Tilleuls à Mont-Godinne (la Commune d'Yvoir s'étant affiliée à la Société en 1961)

- de 1965 à 1980, construction de 77 logements à Leffe (deux immeubles), de 18 appartements à Bouvignes, de 111 logements à Herbuchenne, de 161 logements à Gemechenne.



Elle construit également 42 maisons à Onhaye, Rue Fontaine de Viet (la Commune d'Onhaye s'étant affiliée en 1971 suivie de la Commune d'Anhée en 1973, d'Hastière en 1976. Monsieur Armand Beka en devient le Président en 1977 et, sous sa houlette, la Société devient "*la Société Régionale d'Habitations Sociales de Dinant*".

Cette cadence soutenue de construction compense l'instabilité économique de l'industrie de la construction. Ces programmes ambitieux ne seront cependant pas sans conséquence financière et ils pèsent toujours sur les budgets actuels. La qualité des logements et leur environnement laissent à désirer: quartiers monofonctionnels et devenus au fil du temps des ghettos en béton, nécessitant aujourd'hui d'importants travaux de rénovation.

Il est à noter également qu'en 1970, toutes les législations relatives au logement social seront coordonnées en un texte unique: le Code du Logement. Cette décennie connaîtra par ailleurs l'avènement de la politique de rénovation urbaine. A Dinant, la Société et la Ville s'investissent de concert dans le projet d'envergure de rénovation urbaine de Bouvignes, projet cité en exemple en Région Wallonne.



Dans les années 70, un processus profond et radical transforme l'organisation de l'État. La Belgique se fédéralise. En 1980, une loi spéciale de réforme des institutions transfère la compétence du logement social aux Régions. On assiste à la création de la Société Régionale Wallonne du Logement en 1984 renommée Société Wallonne du logement en 1999. La reprise partielle par les Régions de la dette du logement social couplée à une lente mise en route des nouveaux outils régionaux, dans un contexte général d'assainissement des finances publiques, ont fait qu'il y eut très peu d'investissements durant les années 80. En 1988, Monsieur Freddy Baudart succède à Monsieur Beka à la Présidence de la Société et Monsieur Omer Laloux en devient le Directeur. Leur mission est de mener à bien le plan d'assainissement imposé après les investissements énormes consentis lors de la décennie précédente (construction de plus de 400 logements).

En 1998, un nouveau Code du Logement est adopté en Région Wallonne et apparition de l'ancrage communal du logement: l'objectif étant d'atteindre le seuil minimal de 10 % de logements publics pour chacune des communes wallonnes, celles-ci étant dans l'obligation de présenter un programme triennal de logement. Le premier ancrage triennal est celui de 2001-2003. Entretemps, en 1999, Monsieur Vandurme devient Président jusqu'en 2001 où Monsieur Dominique Remy lui succède.

La Société devient en 2001 la "SCRL La Dinantaise". Messieurs Jacques Nicolas et Maurice Bayenet deviennent respectivement Président en 2005 et 2007.



Après s'être investie dans la rénovation de l'ancienne usine "lainière La Dinantaise" en 53 logements, l'ancrage communal du logement fait en sorte que la Société est désignée opérateur pour développer du logement sur le territoire de ses communes affiliées. C'est ainsi que, de 421 logements fin des années 80, la Société passe à près de 600 logements fin des années 2000, avec entre autres :

- Construction et Rénovation de 80 logements à Mettet;
- Construction et Rénovation de 26 logements à Hastière;
- Rénovation de 16 logements à Anhée;
- Rénovation de 17 logements à Yvoir;
- Rénovation de 13 logements à Onhaye;
- Construction et Rénovation de près de 100 logements à Dinant (si l'on tient compte des logements compris dans la rénovation urbaine de Bouvignes).



Parallèlement, en 2003, plus de vingt ans de retard dans l'entretien du parc de logements sociaux sont résorbés par un vaste programme de rénovation du parc de logements sociaux de la Région wallonne. Le Gouvernement wallon consacre un investissement de plus d'un milliard d'euros à la remise à niveau d'une grande partie du parc locatif social (projet PEI).

Il consiste en opérations de:

- Rénovation visant à la stabilité, l'étanchéité, la sécurité et l'équipement des habitations: ces opérations concernent 35.000 logements.
- Déconstruction: 1.748 logements sont en train d'être déconstruits, pour lesquels la rénovation ne constitue plus de solution durable ou dont le coût de rénovation est trop élevé.
- Les premières opérations ont démarré en 2004. Les dernières se terminent en 2009.

La Dinantaise profite de ce programme pour rénover une partie de son parc, essentiellement les logements du Quartier d'Herbuchenne.



Fin 2011, la Région Wallonne lance les programmes d'investissement énergétiques Pivert 1 et 2: 400 millions d'euros sont consacrés à la rénovation énergétique de logements. La Dinantaise en profite pour rénover les logements du Quartier des Grands Champs à Gemechenne construits fin des années 70.



En 2013, Monsieur Frédéric Rouard devient Président. Il sera remplacé par Monsieur Joseph Jouan en juin 2019. Cette longue histoire démontre de manière évidente le rôle important joué par le logement public pour permettre aux personnes répondant aux conditions d'obtenir un logement décent et, pour certains d'en devenir propriétaires. Cette activité inlassable a "boosté" le secteur de la construction mais également l'économie locale. Socialement, la Dinantaise a, de tout temps, développé des actions au bénéfice de ses habitants: soutien à la Régie des Quartiers, aux Comités de Quartier, organisation de manifestations de convivialité, la proximité sociale étant sa fierté.

Rendons hommage à toutes celles et ceux qui ont permis son développement mais qui en ont également assumé les responsabilités.

EVACUATION DES DECHETS: IL EST TEMPS DE PRENDRE LES CHOSES EN MAINS !!!



Nous sommes régulièrement confrontés au problème récurrent d'évacuation des déchets ménagers et ce, parce que certains locataires ne respectent aucune consigne en la matière. Ceci nous amène à prendre des mesures de nettoyage qui sont évidemment répercutées dans les charges. Cela ne donne pas une belle image de l'endroit où vous habitez et attire d'autres problèmes: prolifération de rats ou autres nuisibles, dépôt clandestin par d'autres personnes étrangères aux blocs.

Nous vous rappelons des **INFORMATIONS ESSENTIELLES** :

- les locaux compteurs et d'accès aux caves doivent rester accessibles. Il convient de ne rien y entreposer. Toute évacuation par nos soins sera facturée !
- les consignes du Bureau Economique de la Province - Section Environnement sont claires :

LE TRI DES PMC, CE QUI VA DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

Les sacs bleus récoltent les PMC, pour « emballages Plastiques – emballages Métalliques – Cartons à boissons » :

Emballages en Plastique uniquement, bien vidés:

- bouteilles et flacons de boisson, shampoing, lessive liquide, nettoyage, etc. écrasés (remettre le bouchon)
- barquettes et raviers de champignon, charcuterie, beurre, etc.
- pots et tubes de yaourt, dentifrice, etc.
- films, sacs et sachets, comme sacs de courses, emballages de packs de boissons, sachets alimentaires (salade), etc.
- pots de fleurs
- emballages métalliques : cannettes, boîtes de conserve, raviers et barquettes en aluminium propres et bien vidées, aérosols (crème fraîche, crème à raser ...), bouchons et capsules. **Pas le papier aluminium.**
- cartons à boisson : de jus, lait, concentré de tomates etc.
- Si ces flacons ont contenu une substance toxique ou corrosive ou s'ils sont fermés par un bouchon à sécurité enfants, **il faut les amener au parc à conteneurs (produits dangereux)**. N'oubliez pas de bien vider les emballages, de ne pas accrocher de gros bidons aux sacs, d'utiliser les sacs réglementaires...

N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués.

DES DÉCHETS ORGANIQUES ? DANS LE SAC BLANC OU LE CONTENEUR À PUCE VERT



A volume égal, il est nettement moins cher d'utiliser la poubelle organique que la poubelle ordinaire.

Les principaux déchets organiques :

Déchets de cuisine : restes de repas et aliments périmés, épluchures et coquilles, marc de café et sachets de thé, os,...

Déchets de jardin : petits déchets végétaux de jardin, fleurs fanées, herbe tondue, etc.

Autres : essuie-tout, serviette, mouchoir en papier, litière biodégradable uniquement (pas de litières minérales) pour animaux, emballages cartons souillés (pizza, surgelés, ...), cendres froides de bois non traité, etc. Langes de bébés uniquement.

Consultez la brochure [« Le tri des déchets organiques, c'est naturel »](http://www.bep-environnement.be) (www.bep-environnement.be)

LES ERREURS À ÉVITER !!!

Sont refusés dans les déchets organiques, les langes adultes, les lingettes, les serviettes hygiéniques, les tampons, les films plastiques, les ravieres et barquettes de charcuteries, les litières minérales, les cheveux, l'ouate, les déchets alimentaires emballés, etc.

TRI DES PAPIERS ET CARTONS

Tout ce qui est en papier et carton, propre, sec et non gras, aplati et rangé dans une caisse en carton ou ficelé en petit paquet de maximum 15 kg, sans fil métallique ni papier collant :

Papiers : journaux, revues, magazines, enveloppes, divers papiers, etc. Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants.

Cartons : emballages de yaourts, céréales, poudre à lessiver, etc.

NE SONT PAS ACCEPTÉS !!!

films plastiques, frigolite, farde métallique, emballages en carton sale ayant contenu des aliments (cartons à pizza, à surgelés...)

TRI DU VERRE

Tout ce qui est en verre, incolore ou coloré, bien vidé et propre, sans bouchon ni couvercle, est accepté dans les bulles à verre :

Bouteilles en verre : vin, bière, champagne, etc.

Bocaux et flacons en verre transparent : flacon de parfum, bocal alimentaire, etc.

Où trouver une bulle à verre ?

Dinant: Abbaye de Leffe, casino, Avenue Franchet d'Esperey, parking de la Citadelle, rue du Refuge, rue des Perdraux

Dréhance: près de l'échangeur

Furfooz: près de la salle

Awagne: rue de Purnode

Loyers: Chemin du Buc

Lisogne: rue du Forbo

Thynes: Chemin de Lisogne

Sorinnes: rue du Cimetière

Anseremme: Place Baudoin

Falmignoul: Place Bodart

Bouvignes: ancienne gare

Taviet

NE SONT PAS ACCEPTÉS !!!

Pyrex cristal, ampoules, ...

Ces déchets doivent être emballés avant d'être placés dans le sac des ordures ménagères afin d'éviter de blesser les agents de collecte.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



Une fois qu'on a bien tout trié, il reste les déchets ménagers résiduels non recyclables :

- Objets en plastique autre que des emballages : vieux jouets, bottes ou sandales en plastiques, CD, DVD et leurs boîtes, etc.
- Autres déchets qui ne peuvent être recyclés : chaussures ou vêtements usés ou troués, papier alu, film fraîcheur, anciennes ampoules à incandescence, pochons de compote ou de jus (type CapriSun), emballages souples de nourriture pour chat, boîtes de chips (type Pringles), photos, etc.
- Objet coupant : vaisselle cassée, etc.

Suivant la commune où vous habitez, les déchets ménagers sont récoltés dans des sacs payants ou des conteneurs à puce.

Rappelez-vous, le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Différentes actions de sensibilisation sont réalisées chaque année pour essayer de diminuer notre quantité de déchets.

Plus de toutes-boîtes dans votre boîte aux lettres...

Pour ne plus recevoir de toutes-boîtes dans votre boîte aux lettres, c'est désormais possible... Il suffit de s'inscrire sur le site www.robinson.be et vous serez repris sur leur liste...

Où et comment se procurer les sacs bleus PMC et les sacs blancs (déchets organiques)?

Les sacs bleus PMC sont au prix de 3,00 € le rouleau de 20 sacs.

Les sacs blancs (déchets organiques) sont au prix de 2,50 € le rouleau de 10 sacs.

Ils sont disponibles dans les lieux de distribution suivants:

AD Delhaize, rue A. Caussin, 95 (Anseremme)
Colruyt, rue Saint-Jacques
Delhaize, place Cardinal Mercier
Di, rue Grande 133
GB, Tienne de l'Europe 1
Maison Guden, rue de la Station 30
Milcamp, Froidvau 3
Night & Day, rue de la Station 1
Night Shop, rue Grande 94
Poids d'Or, rue Henri-Blès 16 (Bouvignes)
Traffic, rue Saint Jacques 501
UMA, route de Givet 10 (Neffe)

Parc à conteneurs

Rue Saint-Jacques 355
Tel.: 082/22 75 58

Toute l'année: de 09h00 à 17h00 (plus de différence d'horaire entre l'hiver et l'été)
Fermeture hebdomadaire: dimanche, lundi et jours fériés légaux.

Ramassage des fonds de grenier (encombrants)

Quand?

Le premier jeudi de chaque mois. Si jour férié, report au deuxième jeudi du mois.

Comment?

Inscription au service des recettes de l'Hôtel de Ville (082/404.820).

Cette inscription est obligatoire! (Coût: 50 € à partir du 01/01/2014)

Au minimum deux jours avant le ramassage.

Pour quoi?

Déchets trop volumineux pour la collecte normale des déchets ménagers.

OUI: vieux matelas, sommiers, vieux meubles, vélos, métaux de petites sections, ...

NON: chaussures, vases, bouteilles, vêtements, déchets électriques,...

Attention: tous ces objets ne peuvent dépasser un volume de 2m³ par habitation.

Strictement interdit?

Les déblais de travaux de plafonnage, les déchets de démolition, les carcasses de voiture, les batteries, les déchets de couverture de toiture, les pneus, les tontes de pelouse, ...

Consignes générales pour une bonne collecte des déchets

Horaires: Sortez vos déchets avant 6h le matin du jour de collecte ou la veille au soir après 18h. Attention, en juillet et en août, en raison des fortes chaleurs, les collectes commencent dès 5h du matin. Veuillez sortir vos déchets avant 5h ou la veille au soir.

Dépôt: Faites en sorte que votre sac de déchets ménagers résiduels, vos papiers-cartons, vos sacs PMC et organiques soient bien visibles et accessibles. Vos déchets doivent se trouver en bord de voirie et ne pas gêner le passage. Ne placez pas vos sacs en hauteur car cela rend difficile le travail des collecteurs. Enfin, évitez de les mettre dans la rigole quand il pleut. En cas de chantier dans votre rue, placez vos déchets en début de chantier.

Intempéries: Par temps de neige ou de verglas, les camions collecteurs sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes, étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, veuillez rentrer vos déchets et ressortez-les à la prochaine collecte du même type.

Déchets coupants: Pour la collecte de déchets résiduels en sac payant, emballez les déchets coupants dans du papier journal, de façon à ce qu'ils ne risquent pas de blesser le collecteur.

Fermeture des sacs: Fermez vos sacs de façon à ce que le collecteur puisse saisir facilement le sac par le dessus (pas de bandes adhésives). Poids maximum? Afin de préserver la sécurité des collecteurs, le poids des sacs de déchets ou caisses de papiers-cartons ne doit pas dépasser 15 kg.

Déchet recyclable: Ce logo sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Cela ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une instruction de tri. N'utilisez pas de contenant en plastique pour présenter vos sacs communaux, sacs pour déchets organiques et papiers-cartons. Nous déclinons toute responsabilité s'ils sont endommagés lors de la collecte.

Tout autre renseignement peut être obtenu sur le site de la Ville de Dinant (dinant.be) à la rubrique "Environnement" - onglet "Collecte des déchets".